

Annexe au règlement de l'École de Musique Multisite

Site de Mézières

1. But de l'école

Le but de l'École de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la Fanfare du Jorat.

2. Offre de cours

Les cours suivants sont proposés:

- initiation musicale par la flûte à bec
- trompette / cornet
- alto
- trombone
- euphonium / baryton
- basse
- batterie / percussion

3. Instruments

Les instruments sont mis à disposition des élèves de l'EM par la Fanfare du Jorat. Une location annuelle de 50.- est perçue et facturée en même temps que les cotisations du dernier semestre.

Chaque élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

4. Matériel et supports de cours

Le matériel de cours (cahier(s), livre(s) de théorie, méthode(s), lutrin, métronome) est à la charge de l'élève.

5. Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'EM. Les éventuels changements de salles ou locaux sont communiqués à l'avance par le professeur.

6. Ecolages

Les tarifs de l'EM sont annexés au présent règlement (voir règlement financier). La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au(x) responsable(s) en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

Les familles qui ont plusieurs enfants inscrits à l'EM bénéficient d'un rabais « famille ». Les tarifs appliqués sont également figurés dans le règlement financier.

7. Audition

L'EM organise une fois par année une audition. La participation des élèves est obligatoire et fait partie de leur formation musicale. Les élèves et leurs parents sont informés de la date de l'audition dans des délais raisonnables.

8. Soirées annuelles de la Fanfare du Jorat

Les élèves de l'EM se produisent en groupe lors des soirées de la Fanfare du Jorat. La participation à cette prestation est, en principe, obligatoire. Elle fait partie de leur formation musicale et leur donne l'occasion de se produire en concert.

Les répétitions et la direction sont assurées par le/les enseignant(s). Les dates des soirées sont communiquées aux parents en début de saison musicale. Les dates des répétitions sont agendées ultérieurement et transmises aux parents dans des délais raisonnables.

9. Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles, organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.

Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.

10. Intégration des élèves dans les rangs de la Fanfare du Jorat

L'intégration des élèves de l'EM dans les rangs de la Fanfare se décide en accord avec l'élève, ses parents et l'enseignant en début de saison musicale.

11. Principe de collaboration entre les EM de la Fanfare du Jorat et de l'Union Instrumentale de Forel/Lavaux

a) Initiation musicale en groupe

- L'EM de l'Union Instrumentale de Forel/Lavaux ouvre ses classes aux élèves de l'EM de la Fanfare du Jorat. Les cours sont dispensés en groupe. Ils ont lieu à Forel /Lavaux (sauf exception).
- Une fois le cursus terminé (deux ans, sauf avis contraire du professeur ou aptitudes de l'élève), les élèves se verront proposer un instrument dans le cadre de leur société respective.

b) Cours individuels

- Lorsqu'un élève ne peut suivre les cours dans son EM respective, pour cause d'horaire, de disponibilité limitée du professeur ou de trajets, il est possible que ce dernier suive les cours individuels dans la seconde EM.
- Les cours, même dispensés dans la seconde EM, sont facturés par l'EM respective de l'élève et non pas par celle où il prend les cours.

c) Corps des Cadets – Musique d'ensemble

- Cet ensemble de jeunes regroupe les élèves ayant déjà 2 ans d'instruments ou dont le niveau est suffisant. Ce groupe est un complément aux cours individuels ainsi qu'une opportunité pour tisser des liens d'amitié.
- Cet ensemble, géré par l'Union Instrumentale de Forel/Lavaux, ouvre ses rangs aux élèves de l'EM de la Fanfare du Jorat.
- Ce groupe se produit au moins une fois par année dans le cadre des soirées annuelles de la Fanfare du Jorat. Il se produit également lors de diverses manifestations.
- Cet ensemble est un cours offert aux élèves de l'école. Il est dispensé gratuitement et se déroule durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations.
- L'entrée à cet ensemble se fait en accord avec le professeur, les parents, et le(s) responsable(s) du site.

12. Renseignements et inscriptions

Responsables : Anita Vuagniaux et Laurent Blanc

Adresse : CP 86, 1083 Mézières

Site Internet : www.fanfare-du-jorat.ch

Téléphone fixe : 021/903.37.70

Portable : 079/474.57.76

Email : em@fanfare-du-jorat.ch